



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 08/12/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Étaient présents : Mmes ALTIERI Sandrine, BEYNEIX Cécile, BIBENS Nathalie, CHARREAU Sylvie, DE PARSCAU Maryline, GILLES Roxane, REYNIER Véronique, VERDIER Béatrice et Mrs. BIBENS David, COTTON Emmanuel, DABEY Jean-Christophe, JEAN-JUSTIN Éric, MORIZET Emmanuel.

Étaient excusés : M. CONTE Alexandre

Pouvoir : M. CONTE Alexandre à M. MORIZET Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme ALTIERI Sandrine

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

DCM 049/2020

Exonération du loyer du local professionnel pour le mois de novembre 2020

Afin de prendre en compte les conséquences financières occasionnées par la situation sanitaire actuelle (COVID-19), il est proposé de ne pas faire payer le loyer et charges prévisionnelles du local commercial pour le mois de :

- Novembre 2020 : 380 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'accepter** l'exonération du loyer et charges prévisionnelles du local professionnel pour le mois de novembre 2020.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant

DCM 050/2020

Convention scolaire du RPI au 1^{er} septembre 2020

Mme le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de nouvelle convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal en concertation avec les communes de Fauguerolles / Sénestis / Longueville / Saint-Pardoux-du-Breuil / Taillebourg.

Cette convention a pour but de redéfinir les conditions, notamment financières, de ce RPI et de mettre en place une commission intercommunale de gestion et de suivi.

Mme le Maire donne lecture de cette convention et précise qu'elle prend effet au 1^{er} septembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver la convention
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

DCM 051/2020

Indemnité du conseil au percepteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- **D'ACCORDER** à Mme Laurence SAGE l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 € brut pour l'année 2020.

DCM 052/2020

Motion solidarité collective LISI-CREUZET

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un collectif Solidaire de citoyens s'est organisé après les élections municipales sur le marmandais en vue d'apporter sa contribution à l'intérêt général.

Il s'adresse à l'ensemble des conseils municipaux du territoire après l'annonce du plan de suppression de 197 emplois chez Lisi-Creuzet à Marmande.

Ils demandent à l'Etat de repousser la décision pour étudier les alternatives possibles.

Il propose l'adoption d'une motion demandant le maintien de l'emploi.

Mme le Maire donne lecture de cette motion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE à 12 voix pour / 2 abstentions d'accepter cette motion.**
-

DCM 053/2020

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – Année 2019 EAU 47

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2019,

Mandate Madame le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

DCM 054/2020

Rapport départemental d'exploitation éclairage public – Exercice 2019 - Territoire d'Energie 47

Le conseil municipal, Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2019 du Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne
 - **MANDATE** Madame le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.
-

Questions diverses

- **Courrier de l'association « La Mouette »** - Défense et protection de l'enfant : Le conseil municipal donne un avis favorable pour la plantation d'un arbre.
- **Association Canoé-Kayak du Mas d'Agenais : Annulation du voyage** pour lequel une subvention avait été attribuée. Le conseil municipal décide de ne pas demander le remboursement de cette subvention qui pourra servir pour le voyage de l'année prochaine.
- **Fin de l'installation du matériel informatique à l'école.** Les enseignants remercient le conseil municipal.
- Le chemin d'accès du **futur lotissement Casse** a été réalisé.

- **Pour le budget 2021**, une réflexion doit être menée :
 - pour le projet de **déplacement de la salle des associations** vers l'ancien vestiaire du foot. Des devis devront être établis : faux plafonds, électricité, menuisier pour inverser le sens des portes)
 - **installation de ralentisseurs** (coussins berlinois) avant la salle des fêtes
 - **Eclairage public solaire** au chemin de Lagravisse (3 mâts)
 - **Mise en sécurité du carrefour Monplaisir** (arrêt de bus) : déplacement du panneau « vitesse limitée à 70 km/h », création d'une ligne continue et installation de l'éclairage public.
 - **Travaux du bourg** : L'entreprise ID VERDE, chargée du remplacement des végétaux, n'a pas bien pris en compte la demande de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 049/2020 à DCM 054/2020

Fin de séance à 21h30